

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Gagné,
directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE:

Le conseil de cette municipalité a adopté, à une séance extraordinaire tenue le 6 avril 2020, le règlement numéro 2020-395. Ce règlement est libellé comme suit:

RÈGLEMENT 2020-395
AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES ARTICLES 16 ET 17 DU
RÈGLEMENT DE TAXATION 2020 PORTANT LE NUMÉRO 2019-394.

L'objet de ce règlement est de modifier l'article 16 du Règlement de taxation 2020 pour ajouter à la fin de cet article «et de 0% à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement pour toute somme prévue au présent article et facturée par la municipalité après le 1^{er} janvier 2020».

Ce règlement est déposé au bureau du directeur général de la municipalité, situé au 610, rue Lévesque, bureau 205, à Larouche. Si vous désirez en obtenir une copie vous pouvez exceptionnellement la demander par courriel à dq@villedelarouche.qc.ca et elle vous sera envoyée par courriel.

Ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À LAROUCHE, ce 7^e jour d'avril 2020.


Martin Gagné
directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil le 7 avril 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 7 avril 2020.


Martin Gagné,
directeur général et secrétaire-trésorier